Décision n° 2021-0752
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 20 avril 2021
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

La présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu la directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2017 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 28 janvier 2021 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1 et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l'Autorité portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. La directrice Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée, avec son annexe, aux titulaires.

Fait à Paris, le 20 avril 2021,

Pour la Présidente et par délégation

Jean-Luc STEVANIN
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2021-0752
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 20 avril 2021

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198600875	ECOLE DE SKI FRANCAIS	01 LELEX	1 VHF
199703842	FOYER DES JEUNES OUVRIERS	26 VALENCE	1 UHF
199801091	UNIPROTECT SECURITE	75 PARIS 6	1 UHF
200400016	VFLI	38 LE PONT DE CLAIX	1 UHF
200400603	VFLI	38 LE PONT DE CLAIX	2 UHF
200900603	CARRIERES & MATERIAUX SUD-EST - CMSE	34 THEZAN LES BEZIERS	1 UHF
200901593	SINIAT	84 CAVAILLON	1 UHF
201000180	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE CHER	03 AUDES	1 UHF
201200898	SYSTEMES ET TECHNIQUES DU SPORT	82 CAMPSAS	1 VHF
201300689	UNITE MOBILE DE SECOURS DE HAUTE GARONNE	31 CASTELGINEST	1 UHF
201301411	BYBLOS GROUP	69 LYON 3	1 UHF
201400212	FRANCE AUTO PROTECTION	13 AIX EN PROVENCE	1 UHF
201400924	FAREVA ROMAINVILLE	93 ROMAINVILLE	3 UHF
201400956	ICTS FRANCE	93 TREMBLAY EN FRANCE	1 UHF
201401103	CARRIERES & MATERIAUX SUD-EST - CMSE	34 VENDRES	1 UHF
201600161	ALPINA SECURITE PRIVEE	74 CLUSES	1 UHF
201601158	AVC INTERVENTION	45 AMILLY	1 UHF
201601160	AVC INTERVENTION	45 ORLEANS	1 UHF
201701442	GH TEAM MARSEILLE SAS	13 MARIGNANE	1 UHF
201701480	GH TEAM MARSEILLE SAS	34 MAUGUIO	1 UHF
201900030	AVC INTERVENTION	41 GIEVRES	1 UHF

Annexe à la décision n° 2021-0752
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 20 avril 2021

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
201900238	PARIS-OUEST CONSTRUCTION	94 THIAIS	3 UHF
201900549	EIFFAGE CONSTRUCTION HABITAT	78 HOUILLES	1 UHF
201900907	AVC INTERVENTION	45 ORLEANS	1 UHF
202000998	DEMATHIEU & BARD CONSTRUCTION NORD	95 SAINT BRICE SOUS FORET	1 UHF
202001042	COLAS ILE DE FRANCE NORMANDIE	76 LE HAVRE	1 UHF
202100657	PARAPANGUE	97 SAINT-LEU	1 VHF